

DISPENSES ET EQUIVALENCES FORMATION ATE 2024

Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient la ou les unité(s) capitalisable(s) correspondante(s) de l'Accompagnateur de tourisme équestre

Accompagnateur de tourisme équestre										
Vous avez Obtenu	Equivalences dans l'ATE		UC 1		UC 2			UC 3		
	ETP (1)	EPMSP (2)	Dispense MSP (3)	Dispense Rapport (4)	Dispense Dossier (5)	Dispense SE (6)	Dispense Entretien (7)	Dispense MSPS (8)	Dispense DTM (9)	Dispense DTE (10)
Candidat justifiant des exigences préalables à l'inscription à l'examen composé d'épreuves ponctuelles prévues au III-4.b du présent règlement										
Brevets fédéraux										
Brevet d'Animateur Poney délivré jusqu'au 28/08/2007										
Titres à finalité professionnelle enregistrés au RNCP										
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009										
Animateur Assistant d'Equitation										
Animateur d'Equitation										
Moniteur d'équitation options Attelage ou Equitation Western										
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports										
BAPAAAT Poney										
BAPAAAT Randonnée équestre (11)										
BEES 1 Activités équestres ou Equitation (11)										
BPJEPS Activités équestres mention Tourisme équestre (11)										
BPJEPS Activités équestres autres mentions (11)										
BPJEPS Educateur sportif mention Activités équestres (11)										

Certificats de qualification professionnelle délivrés par la Commission paritaire nationale de l'emploi- Entreprises équestres enregistrés au RNCP										
CQP Animateur Soigneur Assistant (11)										
CQP Organisateur de Randonnée Equestre(11)										
CQP Enseignant Animateur d'Equitation (11)										
Résultats sportifs										
3 participations en TREC en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test										
3 participations en TREC en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test										

- (1) : Dispense des exigences techniques préalables à l'entrée en formation
 (2) : Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
 (3) : Dispense de la mise en situation professionnelle « Entretien et sécurisation de la structure équestre »
 (4) : Dispense du rapport de stage
 (5) : Dispense du dossier roadbook
 (6) : Dispense de l'accompagnement de sortie équestre
 (7) : Dispense de l'entretien consécutif à la sortie équestre
 (8) : Dispense de la mise en situation professionnelle « Soins des équidés et suivi de la cavalerie »
 (9) : Dispense de la démonstration technique Maréchalerie
 (10) : Dispense de la démonstration technique équestre
 (11) : Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.